



La CCI Alsace Eurométropole est un établissement public qui représente auprès des pouvoirs publics les plus de 100.000 entreprises alsaciennes du commerce, de l'industrie et des services. Ses équipes ont pour mission de faciliter et de stimuler l'activité économique et d'accompagner au quotidien les entreprises du territoire, notamment les TPE-PME, dans leurs projets de développement.

CCI Alsace Eurométropole

14 rue de La Haye -

Schiltigheim

Adresse postale : CS 10066

67012 Strasbourg Cedex

T. 03 90 20 67 68

www.alsace-eurometropole.cci.fr

Le point de vue de la CCI Alsace Eurométropole

En Bref

Le projet de « Technocentre » porté par EDF vise à implanter à Fessenheim, à proximité de l'ancienne centrale nucléaire, la première usine de recyclage de métaux très faiblement radioactifs (dits « TFA – de très faible activité ») sur le territoire français.

Il s'inscrit dans le contexte de la 5^{ème} édition (2022-2026) du Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR). En effet, alors qu'elle était jusqu'alors prohibée en France, la valorisation des TFA a été rendue possible par une nouvelle réglementation adoptée en février 2022.

Il s'agit donc d'un projet industriel non-seulement novateur, mais aussi, compte-tenu de sa nature et des investissements qu'il implique, d'un projet structurant.

Représentante du tissu économique alsacien, acteur engagé et investi quotidiennement en faveur du développement économique des territoires, la CCI Alsace Eurométropole a été particulièrement attentive aux implications de ce projet.

Ainsi, si son impact local sur un territoire inévitablement en mutation du fait de la fermeture de la première centrale nucléaire de France, un équipement qui avait porté toute une chaîne de valeurs économiques, est évident, d'autres paramètres doivent être pris en compte.

Le traitement de matières dites radioactives, même à un très faible niveau, peut également susciter des interrogations, voire des inquiétudes, auprès de l'opinion publique, comme du monde économique. Ces interrogations suscitées par le « Technocentre » doivent être prises en compte.

Enfin, dans quelle mesure le projet s'inscrit-il dans l'écosystème économique plus large de la région ; comment, à partir d'un territoire défini, le projet pourrait-il rayonner sur un espace économique plus large ?



Fessenheim : un site et un territoire devant être repensés

Mise en service en 1976, la centrale de Fessenheim constituait jusqu'à sa fermeture une puissante locomotive industrielle et sociale pour le territoire. Elle employait ainsi directement plus de 800 personnes et pourvoyait directement à 330 emplois de prestataires extérieurs permanents. D'après l'INSEE, en 2014, 550 emplois régionaux étaient en outre induits par la consommation des familles et les revenus de plus de 5.000 personnes dépendaient de la centrale.

Ces chiffres illustrent l'impact négatif qu'a pu avoir la fermeture de la centrale sur le dynamisme du territoire, qui doit donc se repenser dans une perspective de long terme.

Le « Technocentre » dont la mise en service est prévue en 2031 apporte une partie de la réponse à cette attente, puisqu'il générera à ce moment 200 emplois pérennes directs. De même, les retombées financières pour le territoire, estimées à plus de 2 millions d'euros pour les collectivités locales et de 1 à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les sous-traitants, sont appréciables. Il est à noter que pour la phase des travaux, étalée sur 4 années, 300 emplois seront directement induits.

Ces chiffres restent évidemment significativement inférieurs à l'emploi généré en son temps par la centrale, mais il est évident que trouver un projet en mesure de créer à lui seul près d'un millier d'emplois est aujourd'hui illusoire ; à titre d'exemple et pour mémoire, la création de 300 à 500 emplois est attendue sur le site d'Huawei à Brumath, l'une des dernières créations de site d'ampleur en Alsace. Le futur Data Center européen de Microsoft, avec un investissement de 2 milliards ne générera lui-même que 300 emplois au plus.

Cependant, d'autres investissements sur ce territoire contribueront également à renforcer le développement de l'emploi industriel, à l'image de Liebherr. Cette entreprise dont le siège est à Colmar, ouvrira notamment très prochainement un site de production dans le parc EcoRhena à Nambenheim et créera de son côté 300 emplois, en plus de son développement sur son site de Niederhergheim.

De fait, c'est donc bien l'impact cumulé de ces projets qui permettra au territoire de tourner la page de la centrale, tout en restant un territoire industriel majeur et attractif. La page de l'après-Fessenheim doit en effet, à nos yeux, s'inscrire dans la continuité de l'histoire industrielle du site, ouverte il y a une cinquantaine d'années.

En signant en 2019 le projet d'avenir du territoire de Fessenheim élaboré collégialement par les services de l'Etat, les collectivités locales et les acteurs économiques, la CCI Alsace Eurométropole, soucieuse d'éviter un scénario de « désertification » que d'autres territoires français ont pu malheureusement connaître, s'engageait alors fermement pour faire de Fessenheim un modèle de reconversion du territoire. Faire de Fessenheim un « territoire de référence, en Europe, en matière d'économie bas carbone et d'y développer des filières d'excellence et d'innovation liées aux énergies alternatives et nouvelles » était dans cet esprit l'un des chantiers prioritaires identifiés par la CCI.

Avec le « Technocentre », Fessenheim pourra se prévaloir, après avoir accueilli la première centrale nucléaire de France, d'être un site pionnier, pour la France, du recyclage des déchets radioactifs. Si d'autres sites de traitement des métaux TFA existent en Europe, notamment en Suède sous la gestion du Cyclife, filiale du groupe EDF, elle reste à bâtir en France.

En ce sens, le projet s'inscrit pleinement dans l'ambition portée dès le départ par la CCI Alsace Eurométropole de faire de Fessenheim un territoire de référence et d'expérimentation.

Une technologie qui suscite de légitimes interrogations

Les questions relatives à l'usage de l'énergie nucléaire, à la sécurité nucléaire ou à la gestion des déchets nucléaires restent des questions sensibles qui suscitent de larges débats.

Il n'appartient évidemment pas à la CCI Alsace Eurométropole de trancher ces débats qui ne relèvent pas de sa compétence.

S'agissant plus particulièrement de la gestion des métaux TFA, il est remarquable que si la France les a jusqu'en 2022 considérés comme des déchets, devant à ce titre être stockés, plusieurs pays européens mettent en œuvre un processus de valorisation de ces derniers, dont nos voisins suisse et allemand.

Comme précédemment évoqué, EDF bénéficie en outre d'ores et déjà d'une solide expérience et de maîtrise en ce domaine, au travers de sa filiale Cyclife en Suède. Le processus industriel qui nous a été présenté est par ailleurs évidemment conforme aux normes et aux règles françaises devant être appliquées en la matière. EDF, surtout, s'engage à garantir le contrôle et la traçabilité de l'ensemble du processus, selon un dispositif qui fera l'objet d'une certification ISO 9001 (promise par EDF).

La CCI Alsace Eurométropole estime ainsi qu'EDF apporte sur ces points et sous réserve que ses engagements soient respectés, les garanties nécessaires.

Du seul point de vue économique, l'intérêt de la valorisation des métaux TFA n'est pas contestable. Elle réduira d'abord substantiellement (70%) le besoin de stockage des matériaux radioactifs. Il s'agit toutefois de s'assurer que la production pourra effectivement alimenter une filière d'approvisionnement locale en fonte et en acier à destination de l'industrie alsacienne (format des matériaux...). Toutes les enquêtes menées par la CCI Alsace Eurométropole auprès de ses ressortissants soulignent en effet la tension qui existe sur le marché des matières premières : le « Technocentre » peut contribuer à apaiser cette tension pour les métaux concernés. Il s'inscrit en cela également pleinement dans la politique de réindustrialisation et répond à l'impératif de souveraineté économique, voulus par les pouvoirs publics.

Dans cette perspective, la CCI Alsace Eurométropole, qui encourage elle-même activement au travers de ses rencontres d'affaires *Business Sourcing* les relations de proximité, souhaite le moment venu apporter son appui et sa connaissance du tissu économique local à EDF pour l'aider à structurer son écosystème autour du « Technocentre ».

Des enjeux économiques locaux substantiels

Le « Technocentre » permettra de traiter annuellement 20.000 tonnes de métaux, une production qui sera principalement destinée aux industriels de la Région Grand Est. Bien que favorable à cette logique de circuit court, la CCI Alsace Eurométropole estime qu'une partie de cette production pourrait également être destinée à l'exportation auprès de nos voisins d'outre-Rhin dont les sites de production peuvent être plus proches de Fessenheim que ceux situés à l'extrémité Ouest de la Région Grand Est.

En effet, la CCI Alsace Eurométropole milite et œuvre concrètement au développement de relations économiques concrètes entre l'économie alsacienne et l'économie du Bade-Wurtemberg. Elle a ainsi étendu son dispositif *Business Sourcing* aux entreprises suisses et allemandes et se propose, là aussi, d'intégrer EDF à ce dispositif pour développer les synergies économiques transfrontalières.

En tant que membre actif du SMO pour la Gestion du Port Rhénan de Colmar Neuf-Brisach (en particulier) et de façon générale acteur engagé dans la gouvernance des 3 ports rhénans alsaciens, la CCI Alsace Eurométropole accueille aussi avec satisfaction le souhait affiché par EDF d'utiliser la voie fluviale pour assurer le transport des générateurs devant être traités dans le « Technocentre ». Cette initiative, logique au regard de la situation géographique du site, ne manquera pas de favoriser le trafic fluvial et le développement de solutions de transports multimodales.

Cet aspect est d'autant plus appréciable que le port rhénan de Colmar-Neuf-Brisach a précisément pour vocation d'être une interface dédiée à la manutention de colis lourds. Dans cette optique, il est doté d'un terminal avec un portique dédié à ce type de fret (en bordure immédiate de la ZI EcoRhéna), lui-même doté d'une grue de levage mobile pour la manutention de colis lourds (jusqu'à 800T) ; des travaux d'aménagement routier ont également été récemment réalisés en conséquence sur la D415 pour faciliter l'accès de la zone portuaire aux convois exceptionnels et renforcer les ponts sur l'Ill et la Thur.

S'agissant de la question des transports routiers, un sujet hautement sensible en Alsace, EDF estime que le trafic généré sera de 2/3 poids-lourds par jours pour les sorties, et de 2/3 trajets routiers, 5 à 6 fois par an, pour les entrées. Sous réserve du respect de ces estimations, la CCI Alsace Eurométropole estime que les infrastructures actuelles seront de nature à absorber ce trafic routier supplémentaire.

Conclusion

Au regard de l'ensemble des éléments exposés précédemment, la CCI Alsace Eurométropole réitère à l'égard de ce projet la position officielle qu'elle a exprimée en date du 12 novembre dernier.

Ainsi, compte-tenu :

- des garanties apportées par le maître d'ouvrage (EDF) sur les questions de sécurité relatives à l'activité de valorisation de déchets métalliques faiblement radioactifs,
- des enjeux économiques locaux voire régionaux en termes d'emploi et de sous-traitance,
- de la nécessité de repenser l'attractivité d'un territoire sinistré après la fermeture de la centrale.

La CCI Alsace Eurométropole émet un avis favorable audit projet auquel elle souhaite s'associer pleinement le moment venu pour accompagner son porteur dans toutes les étapes d'aménagement et de démarrage de la future unité de traitement. Elle sera particulièrement attentive aux possibilités offertes aux entreprises locales de participer à la construction et à la maintenance de cet équipement.

